

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'un incident qui s'est produit ce matin lors des délibérations du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Le comité s'est réuni ce matin à 9h30 pour reprendre l'étude des prévisions budgétaires du département d'État chargé des Affaires urbaines. Comme il arrive malheureusement trop souvent surtout lorsque les comités de la Chambre étudient les prévisions budgétaires il n'y avait pas quorum et, en conséquence, la question n'a pu être soulevée au comité sous forme soit de rappel au Règlement soit d'appel de la décision du président du comité. Quoi qu'il en soit, et en dépit de cela, j'estime la question assez sérieuse et importante pour vous la signaler et la soulever à la Chambre.

Une des raisons pour lesquelles, aux termes de notre nouveau Règlement, les prévisions budgétaires sont renvoyées aux comités, c'est pour donner ainsi aux députés une meilleure occasion d'étudier plus soigneusement les dépenses prévues des sociétés ou organismes autres que ceux dont le ministère est directement responsable. Nous sommes donc en mesure d'étudier les prévisions budgétaires de certaines sociétés de la Couronne, malheureusement pas toutes, mais assurément les prévisions de dépenses, par exemple, de Radio-Canada, même si elles sont comprises dans le budget du secrétariat d'État. Quand nous soulevons certaines questions à la Chambre à propos de Radio-Canada, le ministre responsable, c'est-à-dire le secrétaire d'État, nous répond qu'il n'est pas responsable des opérations courantes de la société et qu'il en parlera à ses dirigeants. C'est une pratique qui se défend. Mais à l'étape du comité, pour des raisons d'ordre pratique, la coutume est tout à fait différente, surtout en ce qui concerne l'examen des prévisions de dépenses. C'est ainsi que, selon les diverses tâches confiées aux comités permanents, on constate par exemple, que l'étude des crédits du ministère des Transports nous permet d'examiner les prévisions de dépenses du CN et d'interroger ses représentants. Il en est de même pour Radio-Canada quand le comité étudie les crédits du secrétariat d'État.

Ce matin, j'ai tenté d'interroger le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement à propos du crédit n° 10 dont l'examen a été confié au comité, c'est-à-dire les dépenses d'exploitation de la SCHL. Le président de la société était présent. Le président du comité l'a même présenté comme l'un des collaborateurs du ministre chargé d'établir le budget principal du département d'État aux Affaires urbaines.

C'est alors que le président du comité, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), m'a dit que je pouvais m'adresser au président de la SCHL, puisque seul le ministre était responsable de cet organisme. Monsieur l'Orateur, d'après moi, c'est une grave dérogation aux coutumes de la Chambre. Les ministres ne sont pas responsables des opérations courantes des sociétés de la Couronne. Au comité, nous avons le droit, que

Recours au Règlement—M. McGrath

dis-je, nous avons l'obligation d'examiner en détail les prévisions de dépenses des sociétés de la Couronne qui relèvent des différents ministres, qui en répondent à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pu en appeler de la décision du président puisqu'il n'y avait même pas quorum, comme je l'ai dit, et je n'ai pu invoquer le Règlement, également faute de quorum.

Étant donné que nous sommes très limités par le Règlement et par le regroupement des séances de comité pour l'étude des prévisions budgétaires, il nous reste très peu de temps pour examiner les prévisions, même si le Parlement continue à siéger au-delà du délai prévu par le Règlement pour le renvoi des prévisions budgétaires à la Chambre, et je pense que la date fixée pour le renvoi à la Chambre est à la fin de mai. Je me vois donc obligé de vous signaler la chose.

Cette question a été soulevée à la Chambre à plusieurs reprises par le passé et Votre Honneur a déclaré que les activités quotidiennes des comités ne relevaient pas de vous et que vous n'étiez pas comptable pour les décisions rendues par les présidents de comité. Cette décision est tout à fait acceptable vu les circonstances à ce moment-là, mais à mon avis, la situation est différente dans ce cas-ci. Voici ce qui s'est passé: une société de la Couronne dont le budget est compris dans les prévisions budgétaires du ministre d'État aux Affaires urbaines a témoigné au comité. Le président du comité nous a signalé dès le début que l'un des crédits que nous devions étudier, soit le crédit n° 10, concernait les frais d'exploitation de la SCHL, mais on nous a informés que nous ne pouvions pas poser de questions au président de la SCHL même s'il était assis à la table du comité. Dans ce cas, comment pouvons-nous étudier les prévisions budgétaires de la SCHL?

Évidemment, le ministre ne peut pas être comptable des activités quotidiennes d'une société de la Couronne, puisque ces sociétés sont des organismes autonomes établis en vertu de leurs propres lois et qu'elles doivent rendre compte de leurs prévisions de dépenses à la Chambre par l'entremise de ses divers comités.

Je sais très bien pourquoi le député d'Ottawa-Vanier, qui est président du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, ne voulait pas que je pose mes questions au président de la SCHL. C'est parce que mes questions concernaient la façon scandaleuse dont le gouvernement, et plus précisément le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet), se sert de cette très importante société de la Couronne à des fins politiques.

Nous avons contesté à la Chambre le droit des députés libéraux de présenter des chèques à diverses municipalités du Canada au nom de la SCHL. Cette pratique a déjà été contestée à la Chambre. En fait, grâce à une note de service du président de la SCHL au ministre d'État chargé des Affaires urbaines publiée dans la Presse canadienne, nous savons que la société entretient de fortes réserves à propos de cette pratique car elle craint que le gouvernement ne s'en serve à des fins partisans.